



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110711

RECONDUCTION DES COUPONS SPORT

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 24 février 2012

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** - M. Jean-Louis SIMON

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

**Excusés :**

***Conseillers :***

- Mme Elsie COLAS

**SPORTS**

**RECONDUCTION DES COUPONS SPORT**

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Conformément aux conclusions des Etats Généraux du Sport, il apparaît que les Niortais en situation sociale défavorisée n'ont pas les mêmes facilités d'accès aux pratiques sportives que le reste de la population.

Par ailleurs et en cohérence avec le dispositif régional d'aide à la pratique sportive des lycéens, la politique sportive de la Ville de Niort comprend le développement de la pratique des adolescents.

Considérant le dispositif "Coupons Sport" proposé par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et en référence aux délibérations votées lors des séances du Conseil municipal du 6 juillet 2009, du 5 juillet 2010 et du 20 juin 2011, il vous est proposé de reconduire cette action sociale pour les adolescents Niortais de 12 à 16 ans dont les quotients familiaux s'étendent de 1 à 6.

Ce dispositif permet aux jeunes Niortais de 12 à 16 ans dont les parents justifient d'un quotient familial entre 1 et 6 d'acquérir des "Coupons Sports". Ces coupons avaient jusqu'à présent une valeur de 20 € et étaient vendus au tarif de 10 €. Aujourd'hui, l'ANCV réduit leur valeur à 10 € et par conséquent la Ville de Niort va maintenir la moitié de la prise en charge, soit un tarif de 5 € via la régie de recettes du Service des Sports.

Par ailleurs, en ce qui concerne les Semaines du Sport, ce dispositif pourra être accessible à tous les participants aux quotients familiaux 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sans condition d'âge.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la reconduction des « Coupons Sport » pour les adolescents Niortais de 12 à 16 ans ayant un quotient familial compris entre 1 et 6 ;
- approuver le tarif de vente des « Coupons Sport » : 5 € pour les QF 1,2,3,4,5 et 6 ;
- approuver l'accessibilité aux « Coupons Sport » pour les enfants souhaitant participer au dispositif « Semaines du Sport » sans condition d'âge et ayant un quotient familial situé entre 1 et 6.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Chantal BARRE**